

ÉLEVAGE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Promouvoir et accompagner la transformation du pastoralisme transhumant dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

Le pastoralisme transhumant : une réalité dans les systèmes
de production animale au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Qu'est-ce que le pastoralisme transhumant ?

La transhumance peut être définie comme « un système de production animale caractérisé par des mouvements saisonniers de caractère cyclique, d'amplitude variable. Ces mouvements s'effectuent entre des zones écologiques complémentaires, sous la garde de quelques personnes, la plus grande partie du groupe restant sédentaire ». Les troupeaux transhumants partent généralement d'environnements en déséquilibre, difficiles et changeants, tels que les zones sahéniennes ou zones agro-écologiques fragiles. Dans ce contexte, la transhumance peut être considérée comme une forme d'adaptation à ces environnements et de valorisation des complémentarités écologiques entre zones sahéniennes et régions soudaniennes. En définitive, il s'agit d'un système d'élevage fondé sur une stratégie de gestion opportuniste des ressources pastorales, écologiquement viable, qui a permis à des communautés de pasteurs, les Peuls, les Touaregs et les Maures notamment, de survivre aux grandes crises éco-climatiques qui secouent périodiquement les pays sahéniens.

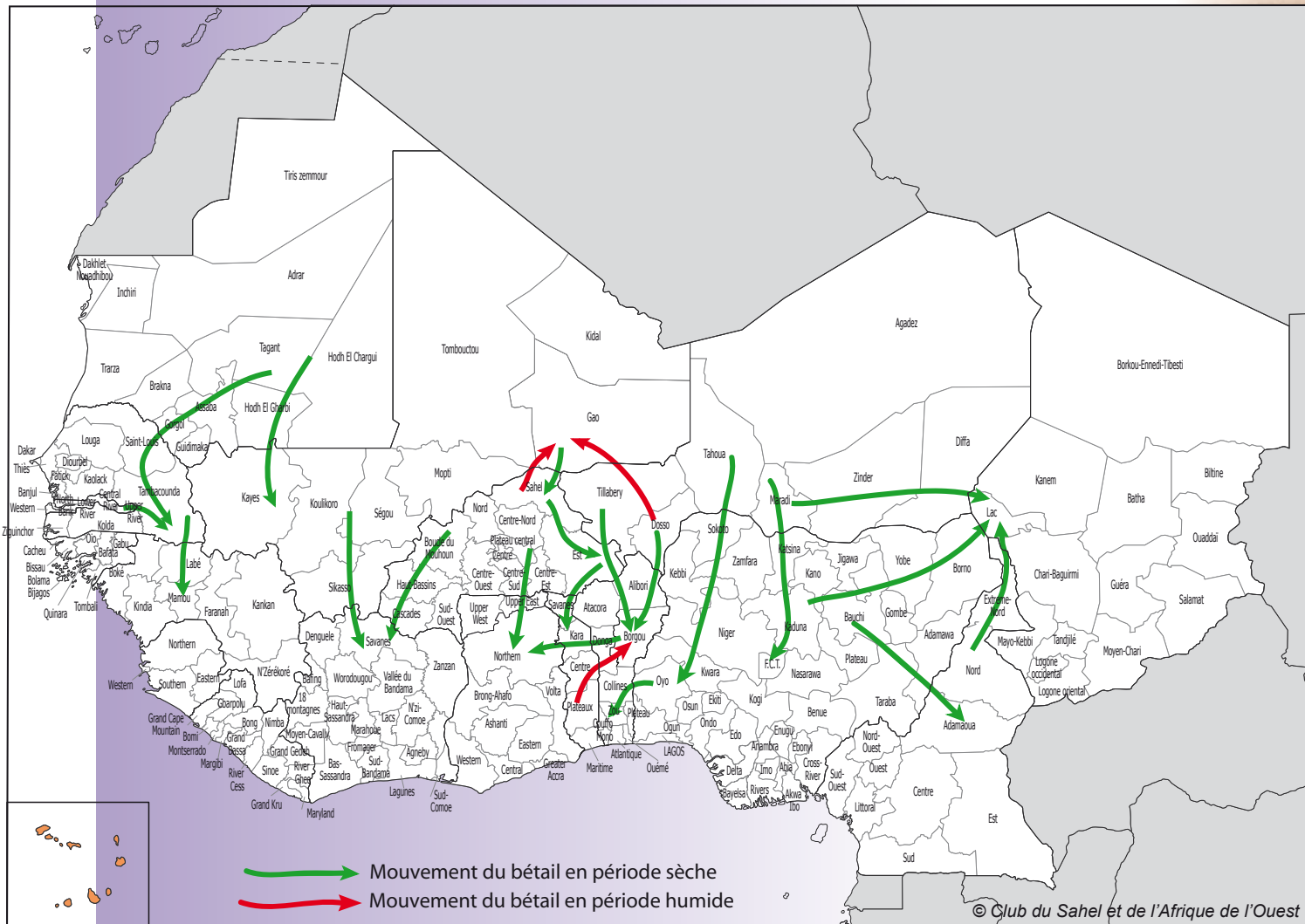
Le pastoralisme transhumant dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest (SAO)

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le pastoralisme transhumant occupe une place importante dans le secteur de l'élevage. Dans les pays sahéniens, il représente de 70 à 90 % de l'élevage bovin, et de 30 à 40 % de l'élevage des moutons et chèvres. Pratiqué essentiellement dans les zones arides (pays du Sahel, régions nord du Nigeria et du Cameroun), ce type d'élevage est la seule activité productive qui valorise bien ces zones. Tous les spécialistes s'accordent pour dire qu'il préserve l'environnement et qu'il est rentable et compétitif. En outre, il permet à certaines communautés ouest-africaines, notamment les Peuls, d'affirmer leur identité culturelle. La part du pastoralisme transhumant dans l'offre de produits animaux est estimée à 65 % pour la viande bovine, 40 % pour la viande de mouton et de chèvre, et 70 % pour le lait.

Malgré son importance, le pastoralisme transhumant reste confronté à de graves contraintes qui menacent sa base productive. La réduction drastique des zones de pâturage due à l'extension des surfaces cultivées, l'occupation agricole des espaces pastoraux stratégiques (ressources alimentaires de saison sèche) et « l'oubli » de l'élevage dans les grands aménagements hydro-agricoles (fleuves Sénégal et Niger) nuisent à l'accès du bétail aux ressources au Sahel. Cette vulnérabilité d'accès est aggravée par les crises éco-climatiques et socio-politiques qui secouent périodiquement la région. Sur le plan social, il subsiste des difficultés et des conflits liés au déplacement des troupeaux dans la région, malgré l'adoption par les chefs d'État de la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglemen-



Figure 1 – Axes de transhumance transfrontalière au Sahel et en Afrique de l’Ouest



tation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO. Chaque année, les mouvements de transhumance sont marqués par des tracasseries administratives et de graves incidents dans les zones d’accueil, liés au non-respect des réglementations nationales et régionale, aux dégâts occasionnés aux champs et/ou aux récoltes, à l’exploitation pastorale des aires protégées, aux pertes d’animaux, etc. Ce climat de tension permanente entre les éleveurs transhumants et les populations des zones d’accueil entraîne des conflits, parfois meurtriers.

Les avantages comparatifs du pastoralisme transhumant

Au plan environnemental, la transhumance permet un déstockage saisonnier des pâturages sahéliens surchargés, ce qui limite la dégradation des terres de parcours. À titre d’exemple, la capacité de charge annuelle des pâturages dans l’arrondissement de Say (Niger) varie entre 5 et 7 hectares par unité de bétail tropical (UBT). En 2002, le bilan fourrager accusait un déficit net de 264 000 tonnes de matières sèches, soit l’équivalent des besoins annuels de la moitié du cheptel herbivore dudit arrondissement.

Dans de tels contextes, la transhumance permet un transfert de charge saisonnière vers les régions méridionales, à potentialités pastorales nettement plus élevées, telles que les zones d’accueil au Bénin où les capacités de charge moyennes des pâturages naturels sont très élevées (1-3 ha/UBT). Ces zones d’accueil peuvent supporter trois à sept fois plus de bétail que les terroirs d’attache des éleveurs transhumants de l’arrondissement de Say.

Au plan zoo-technique, la transhumance permet d’augmenter la productivité des troupeaux (augmentation de la production de lait et du taux de fécondité) et de maintenir le capital-bétail.



Selon les éleveurs de la Plate-forme paysanne du Niger, l'intervalle entre les mises à bas est de un an dans les troupeaux transhumants et de deux ans dans les troupeaux sédentaires en zone sahélienne. Ils estiment que, en cas d'arrêt de la transhumance, le cheptel sera réduit de 50 % en 20 ans, sans amélioration de productivité.

Au plan économique, la transhumance entraîne de faibles coûts de production, ce qui permet d'obtenir des produits animaux compétitifs sur les marchés côtiers par rapport aux viandes extra-africaines, fortement subventionnées.

Au plan social, la transhumance favorise l'établissement de relations sociales entre communautés, à travers les liens de mariage par exemple, un facteur d'intégration et de paix sociale.

Le pastoralisme transhumant est en pleine mutation dans la région

2

Les facteurs de transformation du pastoralisme transhumant

La transformation du pastoralisme transhumant en cours dans la région depuis les années 1970 est due à des facteurs environnementaux, socio-économiques et politiques.

Au plan environnemental, les crises éco-climatiques qui ont gravement affecté le Sahel dans les années 1970 et 1980 ont entraîné des mutations favorisant l'émergence de l'agro-pastoralisme (association de l'élevage à l'agriculture). Les pasteurs se sont engagés dans des activités agricoles afin de mieux gérer les risques en limitant l'exploitation de leur troupeau. On a également assisté à un transfert de cheptel du Sahel vers les zones soudaniennes à tradition agraire, soit que des pasteurs s'y sont installés pour pratiquer la semi-transhumance, soit que des agriculteurs ont capitalisé des excédents agricoles sous forme de bétail.

Au plan socio-économique, la pression accrue sur la terre et les autres ressources naturelles entraîne l'occupation des espaces pastoraux traditionnels (zones de pâturage, pistes à bétail, etc.), d'où une exacerbation des conflits entre les éleveurs transhumants et les autres usagers des ressources naturelles (agriculteurs, forestiers, etc.). De 1986 à 1994, les conflits liés à la transhumance ont causé 90 morts au Bénin, dont 57 dans le seul département du Zou, lequel dispose d'excellents pâturages. Ces conflits ont créé une tension permanente entre les éleveurs transhumants et les communautés des zones d'accueil, ce qui limite les possibilités de transhumance.

Au plan politique, la décentralisation et le transfert de la gestion des ressources naturelles aux communes rurales constituent une opportunité pour les pasteurs, tout en présentant également certains risques. C'est une opportunité parce que la gestion des ressources par les communautés locales assure en principe une meilleure sécurité d'accès aux ressources pastorales. Mais il existe également un risque de marginalisation accrue des pasteurs en raison de leur faible représentation dans les instances locales de décision qui les concernent. À cela s'ajoute le risque d'imposition de taxes diverses qui peuvent, selon leur ampleur, constituer une entrave à l'accès aux ressources pastorales.

L'évolution future du pastoralisme transhumant : quelques exemples de mutations dans la région

En raison des mutations décrites ci-dessus, le pastoralisme transhumant évolue progressivement vers l'agro-pastoralisme, un système d'élevage sédentaire ou semi-transhumant qui associe l'élevage à l'agriculture.

Des éleveurs transhumants venant du Mali et du Burkina Faso se sont progressivement sédentarisés dans le nord de la Côte d'Ivoire, à la suite des crises éco-climatiques des années 1970 et 1980. Sur la base du tutorat, ils disposent de terres agricoles pour cultiver des céréales d'autoconsommation. Ils pratiquent l'élevage en semi-transhumance en association avec les cultures, ce qui permet notamment un transfert de fertilité des parcours vers les terres agricoles ainsi qu'une utilisation pastorale des résidus culturaux.

On observe le même phénomène de transformation du pastoralisme transhumant dans le nord du Bénin, où des éleveurs transhumants nigériens et nigérians se sont fixés et ont créé de nouveaux villages. Ils pratiquent la semi-transhumance tout en diversifiant leurs activités : agriculture céréalière d'autoconsommation et, parfois, culture cotonnière.



Au niveau des États

Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des stratégies visant à soutenir le pastoralisme transhumant, tout en créant les conditions de sa transformation vers le système agro-pastoral sédentaire :

1. Élaborer et harmoniser les codes pastoraux en prenant en compte la dimension régionale.
2. Renforcer les capacités des éleveurs, en favorisant l'émergence d'organisations professionnelles d'éleveurs, la formation en gestion intégrée des parcours et des troupeaux, et améliorer les systèmes d'élevage, notamment dans le sens de l'intégration agriculture-élevage.
3. Promouvoir l'enseignement et la recherche sur l'amélioration des systèmes pastoraux.
4. Promouvoir l'accès aux services agricoles (conseils agricoles, marchés, financement, etc.) et aux services sociaux de base (santé, éducation, accès eau potable, etc.).

Au plan régional

1. Mettre en oeuvre le Programme de gestion durable des ressources pastorales et de contrôle de la transhumance de la CEDEAO, tout en le revoyant pour
 - (i) prendre en compte les actions supplémentaires à entreprendre,
 - (ii) élargir la zone d'intervention à la Mauritanie, au Cameroun et au Tchad, et
 - (iii) intégrer une analyse économique et financière. Les résultats attendus sont : une amélioration de l'offre en bétail et en viande bovine de 10 à 16 % par rapport à la situation qui prévaudrait en l'absence de programme ; et une contribution à la préservation de la paix sociale dans la région.
2. Soutenir la mise en place d'un master en pastoralisme et gestion des parcours au Centre régional d'études spécialisées en agriculture (CRESA) de Niamey. Inciter les acteurs régionaux à réunir la somme nécessaire au projet, environ 10 milliards de FCFA, sur une période de cinq ans. Ce projet implique qu'il y ait une volonté politique suffisamment forte en faveur du développement de l'élevage dans la région, qui devra se traduire par l'inscription de cette dépense dans les ressources propres du budget communautaire de la CEDEAO.

Photos : Jean S. Zoundi, Aly Ag Hamana et O. Diall.
Banque mondiale, Ray Witlin, Curt Carnemark.

Avril 2007 – Graphiste : Marie Moncet

**Pour plus de détails, consulter le document complet :
« L'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis
dans la perspective d'un renforcement du marché régional »
disponible sur le site du CSAO : www.oecd.org/sah**



CSAO/OCDE

2 rue André Pascal – 75775 Paris Cedex 16 – France
Tél. : +33 (0)1 45 24 19 82 – Fax : +33 (0)1 45 24 90 31
Site web : www.oecd.org/sah
Contact : SibiriJean.ZOUNDI@oecd.org